



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

« Projet de territoire et vision partagée » Charte des Elus de la Communauté de Communes du Genevois Septembre 2011

I / Préambule

Contexte : un territoire particulier

La Communauté de Communes du Genevois (CCG), au cœur du Genevois Français, est géographiquement délimitée par deux montagnes, le Salève et le Vuache, une colline le Mont Sion, et la frontière Franco-Suisse. Genève est à sa porte, le lac Léman à 8 Km, l'aéroport de Cointrin à 15 Km et la plupart des organisations internationales à 20mn de voiture.

Ce territoire a de tous temps été en lien avec Genève, les zones franches en portent encore le témoignage. La symbiose sociale entre les familles, les emplois, les échanges préférentiels variant au fil du temps selon le cours des monnaies, ont construit une communauté transfrontalière très enracinée dans nos villes et nos villages.

La Communauté de Communes du Genevois confondue géographiquement avec le canton de Saint-Julien-en-Genevois abrite plus de 34 000 habitants. Saint-Julien-en-Genevois en est la ville centre naturelle, assurant les services d'une ville pour la santé, l'enseignement secondaire, et les services administratifs. Pourtant la proximité de Genève et l'exigüité de son foncier ont conduit les grandes sociétés de loisirs à s'installer en France, sur Archamps avec son cinéma, à Neydens où l'on trouve le centre de loisirs aquatiques « Vitam Parc » et à Cervonnex avec le Casino de jeux.



Les 17 communes réunies en Communauté de Communes depuis 15 ans se sont progressivement solidarisées, passant de services communs à une gestion de plus en plus communautaire.

Elle remplit en 2011 de nombreuses fonctions. Onze communes sont encore essentiellement rurales dans leur cadre, mais leur population, salariée le plus souvent dans le Canton de Genève, vit sur un mode péri urbain. Quatre bourgs centres assurent les services de proximité : alimentation, médecins, postes, agences bancaires, petits commerces...

Genève fait travailler 80.000 frontaliers venant de sa grande périphérie. Ainsi, bien que hors Communauté Européenne, elle est notre métropole, ce qui complique passablement les situations administratives, fiscales, sociales, économiques et environnementales.

Dans le même temps où près de 55% des emplois sont assurés sur le territoire suisse, un mouvement conduit les genevois suisses à habiter de plus en plus « sur France », avec des mouvements pendulaires spectaculaires et problématiques. Cela entraîne des déséquilibres majeurs dont la gestion relève des responsables élus. Les enjeux du territoire ne se jouent donc plus au niveau de telle ou telle commune mais dépendent de la dynamique collective et de sa capacité à faire face à cette situation, véritable défi permanent.

La révision du SCOT, déjà engagée, devra analyser ce contexte et fixer un cadre à un développement maîtrisé du territoire qui respecte les critères de base du Développement Durable, de la cohérence urbaine, de la préservation des milieux naturels et agricoles, de la promotion de modes de déplacements adaptés et permette à ce territoire encore naturel de conserver tous ses attraits et sa qualité de vie.

Afin de bien conduire cette révision, il est apparu indispensable aux élus, de mener une réflexion en amont et de préciser leur vision de l'avenir. **Un projet de territoire devenait indispensable** avant de penser à réglementer.



Un Projet de Territoire vers une Charte de Territoire

Le projet de territoire a fait l'objet d'un long travail collectif et concerté des 17 maires de la CCG, réunis en Assemblée des Maires sur une durée de 8 mois. L'objectif a été de construire un projet de territoire fédérateur qui puisse servir de référence à l'élaboration du SCOT. C'est pourquoi il a été convenu de décliner cette réflexion sous forme d'une **Charte du territoire**.

Cette Charte a permis d'élargir la vision collective et de poser les questions essentielles des valeurs fondatrices de notre société et de la gouvernance de la structure.

Enfin 10 thématiques ont été déclinées, précisant les domaines d'intervention stratégiques, chacune se fixant des objectifs et précisant les actions les plus marquantes.

Les valeurs de référence

La construction d'un territoire s'appuie sur les hommes, les services, en interaction avec les forces vives qui créent le développement et les associations mobilisant les citoyens dans des fonctions les plus variées. Elle est guidée par des valeurs qui peuvent se nourrir aux fondamentaux de la société française :

- la capacité à exprimer des choix, des préférences, à discuter, à recommencer, à chercher en commun les solutions les mieux adaptées. C'est la capacité à innover, à déceler dans les évolutions de la société les voies de l'avenir. C'est une exigence que se doivent les élus. On pourrait rapprocher cela de la valeur **liberté**,

- la reconnaissance du Bien Commun comme « juge de paix ». Tout lui est soumis : le pouvoir, les ambitions, les structures, les forces de l'habitude, les intérêts des uns et des autres. Le Bien Commun n'est pas l'addition des intérêts particuliers. On nomme aussi cela l'Intérêt Général. On pourrait rapprocher cela de la valeur **égalité**,

- la nécessité de cheminer ensemble, dans le respect des personnes, des groupes sociaux et des collectivités dans ce qu'ils ont de plus fondamental. Accepter de mutualiser les moyens et de renforcer les solidarités. On pourrait rapprocher cela de la valeur **fraternité**.

A ces valeurs historiques, humanistes, nourricières de la société occidentale se sont ajoutées depuis plusieurs décennies les valeurs relatives à **la préservation de la Terre**, de l'environnement, de la biodiversité, invitant les Hommes à créer un développement soutenable qui préserve le Bien Etre des générations futures. Cette valeur est fondamentale pour les temps qui s'annoncent. Elles sont transversales aux projets et aux choix.



La gouvernance des collectivités

Cette gouvernance nécessite une volonté, des engagements, une méthode, des structures organisées.

Une volonté de s'appuyer sur les valeurs de références partagées, de conduire un projet collectif articulé autour d'une stratégie d'avenir et d'établir un document porteur des engagements arrêtés ensemble.

Des engagements fixant des orientations et des priorités reconnues de tous, qui s'appliquent aux collectivités et impliquent l'engagement des communes.

Une méthode qui redéfinit les modalités de vie commune au sein de la CCG, garantissant confiance, concertation, collaboration et dialogue. La mobilisation de tous les élus dans les organes de gestion de la structure est indispensable.

Des structures dont l'articulation et la fonction doivent être redéfinis, depuis les Assemblées délibérantes (conseil communautaire, bureau), l'Assemblée des Maires jusqu'aux différentes commissions.



Ce qu'est la Charte¹

1) La présente Charte se veut un document fondateur et un engagement politique fort marquant la volonté des Élus de fixer au travers de valeurs communes et partagées la stratégie du territoire pour les années à venir,

2) La Charte décrit les conditions dans lesquelles s'élaborera le développement de l'espace CCG et précise les priorités et orientations retenues, qui deviennent une ligne de conduite pour tous. Elles sont intégrées dans le travail des organes communautaires et impliquent des engagements de l'ensemble des communes et de chacune d'entre elles,

3) La Charte permet de mieux coordonner et harmoniser les actions en matière de territoire, et de renforcer leur efficacité dans le cadre des enjeux définis par les Elus,

4) La Charte constitue un préalable au SCOT² (dont la révision intervient en 2012) et au PADD³ auxquels elle fournit les grandes options de développement, et s'inscrit en cohérence avec :

- les thèmes fondateurs du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois : solidarité, cohésion et équité, développement de la région, qualité de l'environnement, efficacité en matière de transports publics et gouvernance coordonnée des enjeux transfrontaliers ;

- les différents documents de planification organisant le territoire dont la Charte a pour objet de constituer le fil rouge.

¹ La Charte n'a pas vocation à remettre en cause les délibérations déjà intervenues dans les domaines dont elle traite. Les études et réflexions techniques en cours et celles à venir, notamment souhaitées par les Elus dans la Charte, leur permettront de se positionner conformément à leur engagement fondateur, le moment venu, sur les différents points traités.

² Cf. glossaire en annexe.

³ Id.



Fondements du projet de territoire

- 1) Utilisation la meilleure possible du territoire dans son ensemble, au profit de tous ses habitants et dans le respect de l'environnement,
- 2) Redéfinition des modalités de vie commune au sein de la CCG garantissant dialogue, collaboration et concertation,
- 3) Affirmation des trois fonctions complémentaires et indispensables au développement harmonieux du territoire pour ses usagers, des communes constituant la Communauté de Communes du Genevois : **urbaine, rurale et périurbaine**, et reconnaissance de leurs sociologies différenciées,
- 4) Affirmation au travers des choix de développement tirés de ses atouts et potentialités, du nécessaire positionnement de l'espace CCG,
- 5) Constat de la complémentarité et de la synergie avec Genève.



Les domaines d'intervention stratégiques

Pour éviter la dispersion, dix thèmes essentiels ont été retenus, et pour chacun des objectifs particuliers élaborés et des actions proposées. Cette liste ne prétend pas faire le tour de toutes les problématiques du territoire. Il s'agit d'un choix opérationnel.

II / Domaines d'interventions stratégiques⁴

1) Économie

Objectifs stratégiques :

- 1) Développer une politique volontariste de la fonction Économie au sein de la Communauté de Communes du Genevois afin :
 - d'assurer la coordination et la cohérence des différentes zones d'activité ;
 - de prendre en compte sa dimension transfrontalière (avec le pôle centre que constitue Genève) en synergie, notamment, avec la ville centre du Canton et en cohérence avec le Projet d'Agglomération,
- 2) Développer la politique d'accompagnement économique.

Actions à mener :

En matière d'emploi :

- Pérenniser et développer l'emploi en favorisant notamment l'implantation d'entreprises de production proposant des emplois accessibles à tous, en réaffirmant la proportion de 30 % sur France et 70 % sur Suisse, comme cela est inscrit dans le Projet d'Agglomération ;

En matière de stratégie économique :

- Réagir rapidement aux développements économiques de Genève ;
- Organiser une promotion économique globale du territoire ;
- Développer un commerce différencié et efficace au niveau du territoire, en lien avec la ville centre de la CCG et les bourgs ;
- Soutenir activement les entreprises qui proposent des offres en matière de développement durable ;
- Se donner la possibilité de proposer des terrains pour l'extension des entreprises du territoire et pour l'implantation d'un commerce qualitatif en mettant à profit l'étendue du secteur, ses possibilités de mutation et les coupures routières et autoroutières ;

⁴ les thèmes ne sont pas classés par ordre hiérarchique.



- Développer la logistique en tant qu'elle est créatrice d'emplois, qu'elle n'impose pas de vastes pôles et prend en compte la proximité de Genève ;
- Mettre en place une filière de valorisation énergétique et de production d'énergie renouvelable.

En matière de visibilité du territoire :

- Créer une image autour des biotechs⁵ et des cleantechs ;
- Définir un rôle nouveau à Cervonnex-Neydens autour des savoir-faire dans l'habitat durable, les cleantechs, les entreprises de service et équipements de loisirs ;
- Situer le territoire de la CCG dans le bassin de vie supporté par l'ARC⁶, le département de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes, porteurs de l'image du développement économique régional et sièges des grandes décisions transfrontalières (retour au niveau des EPCI⁷ et des communes pour un débat nécessaire) ;
- Poursuivre le développement du tourisme sous ses trois formes complémentaires : affaires, loisirs et vert ;
- Développer les réseaux hauts débits ;
- Faire évoluer la bannière « Porte sud de Genève » ;
- Travailler à un label transfrontalier, type « made in Geneva ».

⁵ Cf. glossaire en annexe.

⁶ Id.

⁷ Id.



2) Agriculture

Objectif stratégique :

Assurer un soutien effectif et fort à l'agriculture et défendre les territoires agricoles.

Actions à mener :

- Aider à la préservation des espaces agricoles par les PLU⁸, afin d'encourager les agriculteurs à garder leur outil de travail et leur permettre de vivre convenablement de leur activité, tout en exigeant que l'agriculture soit respectueuse et protectrice de l'environnement, de l'espace et des paysages ;
- Aider au développement des productions locales, des circuits courts, par la restauration collective ou la mise en place d'AMAP⁹, dans le cadre d'une production raisonnée et pérenne ;
- Prendre en compte les intérêts agricoles dans tous les débats liés (agriculture vivrière, qualité de vie, enjeux de territoire,...);
- Insérer dans le SCOT la définition du territoire agricole de manière positive, y compris par des procédures de ZAP ;
- Encourager l'installation de magasins de producteurs.

3) Espace rural et vie locale

Objectifs stratégiques :

1) Pérenniser des villages « lieux de vie »,

2) Maintenir et développer dans les villages une vraie qualité de vie sociale et harmoniser la cohabitation avec les activités agricoles.

Actions à mener :

- Assurer des services minima pour l'espace rural : développer les commerces de proximité et polyvalents ; maintenir écoles, garderies, salles pour les associations, bistrot, auberges,... en fonction des spécificités locales ;
- Valoriser les richesses du patrimoine culturel, naturel et historique en s'insérant dans une politique de tourisme rural.

⁸ Id.

⁹ Id.



4) Centralité de la ville de Saint Julien

Objectifs stratégiques :

- 1) Assurer un développement harmonieux et utile de la ville de Saint Julien :
 - afin qu'elle constitue un lieu de vie attractif pour ses habitants
 - afin que les services mis en place puissent bénéficier à tous,
- 2) Contribuer, de façon active, et participer, avec la ville de Saint Julien, à ce qu'elle joue son rôle de ville centre du territoire, et de pôle d'attractivité, de notoriété et de développement de la Communauté de Communes du Genevois.

Actions à mener :

- Définir la part de l'intercommunalité dans ce développement, en cohérence avec les projets que Saint-Julien souhaite mener et est en capacité de réaliser dans un calendrier concerté ;
- Permettre le maintien et le développement des services essentiels pour le Canton à Saint Julien afin d'asseoir l'image de centralité de Saint Julien dans le cadre de l'agglomération (tels que soins, santé, administrations, enseignement, culture, sports, transports collectifs, centres d'emplois, entreprises, grande distribution, loisirs, Justice,...);
- Régler à travers une politique de transports cohérente la question centrale de l'accessibilité de Saint Julien depuis l'ensemble du territoire de la CCG (cf. point 6)

5) Transports

Objectifs stratégiques :

- 1) Faire des transports un levier d'attractivité du territoire,
- 2) Prioriser la question de l'accessibilité à Saint Julien compte tenu de sa situation stratégique et de sa place de ville centre du territoire de la CCG.

Actions à mener :

- Lier systématiquement le développement des transports sur le territoire au développement économique ;
- Développer les transports publics en lien avec la démographie lorsqu'une masse critique de population permet une exploitation financièrement soutenable ;
- Poursuivre les pistes développées dans le Plan Global de Déplacements ;



- Conserver le TAD¹⁰ en fonction des besoins ;
- Assurer des relations de transports avec Genève par Collonges et Viry-Bernex ;
- Promouvoir, en lien avec les acteurs concernés, une politique des transports ferroviaires en développant une desserte à la hauteur des besoins des habitants ;
- Réaliser à court terme le pôle gare de Saint Julien sous condition d'une réflexion à mener sur les accès à la ville ;
- Faire le tram à Saint Julien sous condition d'une adaptation du schéma de circulation de la ville et d'une réflexion sur les participations financières ;
- Travailler sur toutes solutions innovantes en matière de transports publics ;
- Porter politiquement les projets de mobilité douce entre bourgs et ville - centre et entre bourgs entre eux.

6) Qualité de vie

Objectifs stratégiques :

- 1) Maintenir et garantir l'importance première donnée à la qualité de vie des personnes sur le territoire de la CCG et aux services qui leur sont proposés,
- 2) Assurer une offre de services et d'équipements sur l'ensemble du territoire.

Actions à mener :

- Développer les services liés à l'éducation avec la petite enfance, le périscolaire et les restaurants scolaires ;
- Développer l'environnement santé grâce aux maisons de soins et maintenir une densité médicale correcte ;
- Conforter l'hôpital public de St Julien dans la chaîne de soins complète prévue dans le cadre de la communauté hospitalière de territoire ;
- Tenir compte du vieillissement de la population par le développement de logements adaptés aux personnes âgées (maisons de retraite par exemple...) et de services de maintien à domicile (efforts complémentaires à la politique actuelle du Conseil Général) ;
- Assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable des populations et exploiter les ressources en eau de manière optimale ;
- Faire un inventaire de l'existant et des besoins en matière d'équipements sportifs et culturels ;
- Fédérer les initiatives de mutualisation, de programmation et d'équipements en matière culturelle et sportive ;
- Assurer un véritable accueil des nouveaux habitants ;
- Définir des orientations d'aménagement pour amener les communes à des modes d'habitat facilitant l'échange et le partage d'espaces publics.

¹⁰

Cf. glossaire en annexe



7) Fiscalité

Objectif stratégique :

Promouvoir la transparence en matière de recettes fiscales et les adapter aux besoins nouveaux de la Communauté de Communes, de priorités de leur répartition et de répartition des fonds frontaliers.

Actions à mener :

Par ordre de priorité :

- se donner les moyens techniques (choix des projets, moyens pour les mener) et politiques de peser davantage sur l'attribution des fonds frontaliers départementaux ;
- mettre en place une méthode lisible et transparente pour l'attribution des fonds frontaliers cantonalisés ;
- sous réserve du résultat de ces premières actions : travailler la mise en adéquation des évolutions législatives en matière de compétences intercommunales avec les moyens financiers communaux (part communale des fonds frontaliers) en choisissant, si le besoin en financement des projets d'intérêt communautaire le nécessite, de modifier la règle de répartition 60/40 au profit de l'intercommunalité.

8) Urbanisme et densification

Objectif stratégique :

Eviter l'étalement urbain et prendre en compte la qualité de vie architecturale et urbanistique de l'habitat.

Actions à mener :

- Permettre la densification des communes concernées par les PACA¹¹ et des bourgs desservis efficacement en transports publics, en fonction d'un choix de scénario d'urbanisation qui n'aggrave pas les déséquilibres actuels franco suisses ;
- Assurer la densification des hameaux qui constituent des noyaux historiques.

¹¹ Cf. glossaire en annexe.



9) Mixité sociale et habitat :

Objectifs stratégiques :

- 1) Favoriser la mixité sociale¹² dans tous les programmes de logements,
- 2) Développer une politique foncière qui permette :
 - la construction de logements financièrement accessibles à tous,
 - le parcours résidentiel,
 - la mixité sociale,
- 3) Favoriser un habitat écologique peu consommateur d'espace.

Actions à mener :

- Assurer une répartition équilibrée des logements sociaux entre ville-centre, bourgs et villages, en lien avec les lieux de travail ;
- prévoir des logements « intermédiaires »¹³ entre logements sociaux et logements haut de gamme ;
- Favoriser les opérations immobilières qui devancent les normes nationales admises en matière de développement durable ;
- Chercher et développer les outils adéquats pour répondre aux difficultés des salariés français à se loger.

10) Développement durable (thème transversal)

Objectifs stratégiques :

- 1) Intégrer à tout projet la préoccupation majeure de la préservation de la biodiversité, de l'environnement, dans le souci de construire un mode de vie et de développement soutenable,
- 2) Pérenniser l'image « Nature » du territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

Actions à mener :

Outre les actions à mener figurant dans les dix thèmes précédents :

- Favoriser le développement et la prise en compte en tous domaines des énergies renouvelables (recherche, production, distribution) ;

¹² Cf. glossaire en annexe.

¹³ Cf. glossaire en annexe.



- Poursuivre et développer les modes d'actions qui limitent les pollutions de toute nature ;
- Proposer et valoriser des solutions alternatives en matière de mobilité;
- Favoriser les choix de construction, d'équipement, d'organisation dont les conséquences sont les moins dommageables à la Nature et à ses équilibres biologiques ;
- Mettre en place des corridors biologiques ;
- Veiller à la préservation des variétés anciennes de vergers ;
- Développer la gestion de déchets ;
- Favoriser l'information et la concertation des citoyens sur le thème du développement durable ainsi que leur sensibilisation à la nature environnante.

III / Modalités de validation de la Charte

Objectif :

Assurer à la Charte son ambition d'être un document fondateur de référence en matière de développement territorial.

Moyens :

- 1) Débats entre Élus, apports des conseils municipaux et du Conseil Communautaire ;
- 2) Débat final et validation par le Conseil Communautaire ;
- 3) Information de la population.

Fait à Archamps, le 26 septembre 2011



Annexe :

Bref glossaire des termes utilisés dans la Charte pour rappel

- **ARC syndicat mixte** : Association Régionale de Coopération du Genevois
- **AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (<http://www.reseau-amap.org/>)
- **Biotechs** : « Biotechnologies : applications de la science et de la technologie à des organismes vivants, de même qu'à ses composantes, produits et modélisations, pour modifier des matériaux vivants ou non vivants, pour la production de connaissances, de biens et de services » (OCDE 2005)
- **Cleantechs/ greentechs** : « technologies propres désignant les services et les techniques industrielles qui utilisent les ressources naturelles, l'énergie, l'eau, les matières premières dans une perspective d'amélioration importante de l'efficacité et de la productivité (Wikipedia- Cabinet Clean Edge / Cleantech Group)
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **Habitat intermédiaire** : ensemble de logements qui se situe, tant en termes de ressources des ménages qu'en termes de loyer, entre le logement locatif social (PLUS) et le logement privé appartenant au marché libre. Il s'agit principalement des financements en prêt locatif social (PLS) ou en prêt locatif intermédiaire (PLI). Ils sont caractérisés par :
 - la mitoyenneté (verticale et/ou horizontale : éléments que l'on combine, assemble, superpose),
 - la faible hauteur (inférieur ou égal à R+3),
 - la jouissance d'espaces extérieurs privés (terrasse : environ 20m² / jardin : 30 à 150 m²)
 - le contrôle des vis-à-vis par la configuration des ouvertures et l'implantation des logements les uns par rapport aux autres (implantations en quinconce, en arc de cercle, en escargot ...),
 - les parties communes réduites (et à la gestion peu coûteuse),
 - le traitement privatif de l'entrée du logement,
 - la ressemblance avec l'habitat individuel (en portant attention à : plan masse, densité, espace public / collectif / commun, architecture, qualité des espaces intérieurs, stationnements)



• **Mixité sociale** : démarche de construire en bon équilibre, sur un territoire donné, la diversité des types d'habitat permettant de répondre à l'ensemble des besoins exprimés :

- en locatif : social, et privé (conventionné et libre) et en accession à la propriété : social et privé ;
- en taille des logements pour correspondre à chaque période de la vie (T1, T2, T3, T4 ...) ;
- en matière de trajectoire résidentielle (statuts de locataire / propriétaire) ;
- en logement commun ou en résidences spécifiques pour accueillir les étudiants, les personnes dépendantes, les gens du voyage ... et favoriser leur coexistence.

• **PACA** : Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération

• **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

• **PLU** : Plan Local d'Urbanisme

• **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

• **TAD** : Transports A la Demande (« Les TAD se distinguent des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin particulier » (Wikipedia)